



Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Alve le 15 juin 2017

L'Assemblée Générale de l'ALVE est réunie, salle Roland Pierre, au domaine de Chamarande, en séance ordinaire. Le président informe les membres que le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer (cf. liste d'émargement en annexe).

La séance commence à 9 h 45.

1. Rapport d'activité 2016 et rapport moral du Président – délibération et vote

Le directeur général présente le **rapport d'activité** de l'ALVE qui sera accessible sur le site internet de l'association.

Le président procède à la lecture de son **rapport moral**.

« Lors de la précédente Assemblée Générale, je vous expliquais qu'après une année 2014 marquée par une crise institutionnelle, l'année 2015 avait été une année de transition vers un fonctionnement équilibré et stable, grâce au recrutement d'un nouveau directeur général, Éric MERMINOD.

Le rapport d'activité 2016 que celui-ci vient de vous présenter démontre que l'objectif a été atteint.

Vous aurez noté à la lecture de ce rapport l'ampleur du travail déjà accompli par Éric MERMINOD et par l'équipe du siège, que je tiens à remercier particulièrement.

Car l'un des faits marquants de l'année 2016 pour l'ALVE aura été la constitution et la stabilisation des salariés du siège, dont l'implication mérite que leurs noms soient cités : aux côtés du directeur général, Eric MERMINOD, la directrice administrative et financière, Gaëlle RENARD, assistée de Teddy BUREAU, gestionnaire de paye, la responsable du pôle comptabilité, Valéria FASQUELLE, assistée de Moktar KEITA, aide comptable, l'assistante sociale, Fabienne GICQUEL, et l'assistante de direction, Stéphanie FUSZ.

Eric MERMINOD a complété ce dispositif par l'attribution à chaque responsable d'établissement d'une mission transversale, avec des fonctions de direction pour trois d'entre eux : Anne-Cécile BARRERE, directrice qualité, Olivier DARBAS, directeur des projets, et Imad MAZROUKI, directeur juridique des ressources humaines, lequel a malheureusement renoncé à cette mission en 2017.

Toutes ces personnes ont remarquablement investi leurs missions et composent une véritable Task Force au service de notre association.

Association Alve

Affiliée à l'U.N.A.F.A.M., et à Santé mentale France

Siège social : 8 rue du Bas Coudray - 91100 - CORBEIL ESSONNES

Tél : 01.60.85.04.00 - Fax : 01.83.35.07.49 - Email : siege@alve.fr

Siret : 440 100 436 00151 - Code APE : 9499Z - Iban : Crédit Coopératif FR76 4255 9000 2421 0298 9800 855

Ainsi, après de nombreux mois de travail acharné, les salariés du siège ont installé notre association dans une nouvelle dynamique, que nous pourrions qualifier d'excellence.

Il faut souligner que le Directeur Général a pu s'appuyer sur une équipe de responsables d'établissements motivés, équipe qu'il a animée avec constance et énergie en les réunissant tous les mois pour une journée entière de travail, dont l'ordre du jour est toujours extrêmement riche et pertinent.

Et ces responsables d'établissement ont pu eux-mêmes compter sur le professionnalisme et l'investissement de leurs équipes respectives.

C'est donc l'ensemble des salariés de l'ALVE que je veux remercier ici, car c'est collectivement que nous avons obtenu les avancées dont nous pouvons nous féliciter aujourd'hui.

L'un des résultats les plus tangibles et les plus significatifs de ce travail a été de recevoir enfin de notre Commissaire aux Comptes un satisfecit dont elle nous avait privé depuis de nombreuses années.

Je vous avouerais que la satisfaction affichée cette année à notre endroit par notre Commissaire aux Comptes a agi sur moi comme un véritable baume, après tant d'années de contrition et de sentiment d'impuissance.

Mais, venons-en aux chiffres :

En 2016 l'association a accueilli 552 personnes :

- 159 résidents au sein des foyers de vie – nos « maisons » –, accueillis de façon permanente ou temporaire.
- 150 usagers pour les deux SAVS.
- 86 usagers pour les deux SAMSAH.
- 22 usagers dans le SAMAD
- 72 usagers pour les deux GEM.
- 63 résidents au sein des trois Résidences-Accueil.

Pour mémoire, en 2015, l'association avait accueilli 565 personnes.

La légère baisse d'activité que nous constatons s'explique par la demande des autorités de tarification de diminuer la suractivité du SAVS de Palaiseau et du SAMSAH de Chartes, avec un retour aux seules places autorisées.

Pour ce qui concerne nos effectifs salariés, l'Alve comptait 192 salariés au 31 décembre 2016, en tenant compte des contrats de remplacement, avec un financement pour 172 salariés.

Durant cette année, L'ALVE a accueilli 94 stagiaires.

En termes de formation, 37 salariés ont pu bénéficier d'une formation individuelle et 93 d'une formation collective.

Sur le plan associatif, le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois et plusieurs réunions de Bureau se sont tenues.

A compter de septembre 2016, des administrateurs ont participé à des ateliers de travail avec des salariés.

Venons-en aux faits marquants de l'année 2016 dans les **établissements et services** :

- Ouverture de la Résidence Accueil de Dreux et déménagement du GEM à proximité de la Résidence accueil ;
- Création du SAMSAH de Dieppe, démarrage des accompagnements en août 2016 ;
- Deux nouveaux directeurs ont pris leur fonction (à la Maison d'Edma et à Dieppe).
- Le SAVS de Juvisy et la Résidence accueil de Pussay ont bénéficié de l'expérience du directeur du Ginkgo qui a pris cette responsabilité ;
- Des évaluations externes ont été menées, qui donneront lieu à des plans d'action.

Au delà de ces faits marquants, il faut rappeler que les activités, sorties et séjours sont des supports majeurs de la relation avec les personnes que nous accompagnons et participent à leur autonomisation et leur intégration à la vie sociale.

Et cette année 2016 a été riche en expériences pour tous les résidents et usagers.

A titre d'exemple, je voudrais évoquer l'initiative de la Maison du Coudray et de son directeur, Arnaud GRAND, au sein de laquelle une formation de plusieurs résidents aux gestes de premiers secours a été menée.

Cette initiative innovante a été récompensée lors du 12^{ème} trophée du magazine « Directions » par deux prix :

- Le prix des lecteurs ;
- Le premier prix dans la catégorie « *promotion de la citoyenneté et participation des usagers et de leur famille* ».

Voici les faits marquants pour l'**Association** :

- La révision de toute la comptabilité 2015 avec l'apport d'un cabinet extérieur.
- Des demandes d'absorption de la part d'association (Psychagora, Vivre Ensemble, Espoir Vallée du Loir).
- La participation à des réseaux (CEAPSY, COOPSIF, CHEMEA).
- La construction d'un partenariat avec Essonne Habitat pour proposer des appartements autonomes avec accompagnement par les deux SAVS.

Les faits marquant pour la **Direction Générale** vous ont été présentés par Eric MERMINOD. Je n'y reviendrai pas.

Parmi les chantiers engagés en 2016 par Eric MERMINOD, figure l'élaboration du projet associatif de l'ALVE, qui mobilise, au sein d'un groupe de travail, des salariés et des administrateurs de l'association.

Ce projet est attendu depuis de nombreuses années afin de formaliser les valeurs qui guident notre action et servir de référence pour tous salariés, ainsi que favoriser la cohésion autour d'un texte fédérateur.

Cette année 2016 est également celle du 25^{ème} anniversaire de l'ALVE, que nous allons célébrer ce jour.

J'aurais l'occasion de l'évoquer tout à l'heure.

Je terminerai en rappelant qu'une des grandes forces de l'ALVE a toujours été de savoir inventer ou promouvoir des modalités innovantes d'accompagnement et d'hébergement des personnes présentant un handicap psychique.

Tel a été le cas de nos « maisons », qui ont été citées en modèle à travers la France entière.

C'est le cas aujourd'hui de notre SAMAD (service d'accompagnement et de maintien à domicile) de Chartres, pris en exemple par Michel LAFORCADE, auteur d'un désormais célèbre rapport consacré à la santé mentale publié en Octobre 2016.

Parmi les propositions d'amélioration de la prise en charge des usagers et de leur parcours de soins, le rapport préconise de « *mettre en place des SSIAD pouvant intervenir en centre d'hébergement comme en logement individuel, en prévention d'hospitalisation comme en post hospitalisation, comme par exemple le service d'accompagnement au maintien à domicile (SAMAD) de l'agglomération chartraine (Eure-et-Loir) qui bénéficie à des personnes souffrant de troubles psychiatriques[...]* ».

Cette reconnaissance de notre capacité à répondre aux situations et besoins les plus divers concernant les personnes handicapées psychiques prouve que nous restons fidèles aux ambitions des fondateurs de l'ALVE ».

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir procédé au vote, l'Assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport moral présenté par le Président.

2. Rapport financier et approbation des comptes après l'intervention du Commissaire aux comptes – délibération et vote

Le cabinet comptable In Extenso présente les comptes 2016 en distinguant le résultat économique (avec les reprises de résultat n-2) du résultat comptable (celui qui est présenté au vote de l'assemblée et qui ne tient compte que des ressources réellement perçues pendant l'année). Si le résultat comptable est déficitaire, le résultat économique présente un excédent de 467 198 €. Les autorités de tarification décideront de l'affectation du résultat. Le cabinet In Extenso considère que la situation est saine, notamment pour l'avenir, car l'association dispose de fonds propres 4,2 millions d'euros sans droit de reprise.

Jean-Marie CLAUSTRE, trésorier, présente son rapport de gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les résultats, l'activité et la situation financière

- Le compte de résultat
 - Le chiffre d'activités est en très faible diminution de 24.436 € soit -0,31% cette année et ce malgré l'ouverture du SAMSAH de Dieppe. Elle s'explique principalement par une baisse des prix de journée suite à la reprise d'excédent de l'année 2014 dans le calcul des tarifs 2016.
 - Les subventions d'exploitation sont stables et s'élèvent à 663.712 €.
 - Les reprises de provision d'exploitation enregistrent une reprise de 100.000 € suite à un dénouement prud'homal et des reprises de provision pour créances douteuses pour 80.554 € et des transferts de charges.

- Les cotisations sont en diminution de 785 € et s'établissent à 4.587 €.
- Les autres produits enregistrent les loyers encaissés des Résidences Accueil, les participations des usagers aux activités et séjours et les aides au logement reçues de la CAF pour un total de 598.712 € soit + 18% par rapport à 2015 (en relation avec l'ouverture de la Résidence accueil de Dreux).
- Les dépenses de personnel sont en augmentation de 423.303 € (+ 7,42 %).
L'ouverture du SAMSAH de Dieppe représente + 132.596 €, la Résidence accueil de Dreux représente + 69.318 € et le fonctionnement en année pleine de la maison du Coudray représente + 24.153 €.
La provision pour congés payés impacte les frais de personnel à hauteur de 42.705 € en 2016.
Les indemnités versées suite à un litige aux prud'hommes et les indemnités diverses de rupture s'élevant à 188.179 € ont été comptabilisées en charges exceptionnelles.
- Le résultat financier présente un déficit de 87.270 €. Les produits issus du placement financiers sont en baisse de 9.280 € (-49 %) ; ils entrent principalement dans le financement de la Direction Générale des ESMS. L'augmentation des frais financiers de 15.614 € s'explique d'une part par l'augmentation des intérêts d'emprunt de la maison du Coudray qui représentent 28 074 € de plus qu'en 2015 et la diminution des intérêts de la maison du Chêne (- 5.583 €), de la maison d'Edma (- 2.680 €) et la maison du Ginkgo (- 3.563 €).
- Le résultat exceptionnel représente un déficit de 49.637 € dont 106.666 € concernent des produits de tarification de l'exercice précédent, 77.921 € de subventions d'investissement affectées, 10.200 € de plus-values sur cessions d'immobilisations et des charges exceptionnelles d'un montant de 244.426 € concernant des honoraires exceptionnels pour un montant de 51.915 € et des indemnités de rupture liées au personnel pour 188.179 €.
- Les engagements à réaliser et le report des ressources correspondant aux fonds dédiés correspondent à des fonds dotés par les financeurs sur des dépenses principalement de formation.
Le déficit global de l'exercice 2016 s'élève à 317.849 € (voir son détail à la page 7 de l'annexe légale).

- Le bilan

A l'actif nous remarquons :

- Le taux de vétusté des immobilisations s'élève à 56 % contre 59 % en 2015. L'annexe légale nous indique, page 14, les principales variations de l'exercice.
- Les créances nettes sont en diminution de 456.614 € et s'établissent à 2.074.620 €. Il s'agit des créances non reçues de la facturation ainsi que des produits à facturer en direction des financeurs. Certaines de ces créances ont donné lieu à la signature d'un protocole avec le Conseil Départemental de l'Essonne en 2015.
- Les autres créances à hauteur de 194.002 € en diminution de 79 % enregistrent des remboursements de formation à recevoir, les comptes résidents, les contributions et des produits à recevoir.
- Les placements à hauteur de 18.164 € sont constitués de valeurs mobilières de placement.
- L'état de nos liquidités au 31 décembre 2016 est de : 2.275.101 €. Le détail des différents comptes bancaires est indiqué page 10 de l'annexe légale.

Au passif nous remarquons :

- Le poste report à nouveau a été scindé afin d'isoler les résultats antérieurs sous contrôle des tiers financeurs et s'élève ainsi à 921.528 €.
- Les résultats sous contrôle de tiers financeurs sont donc présentés à hauteur de 1 596 934€.

- Les fonds dédiés s'élèvent à 198.933 € et représentent des fonds dotés par les financeurs sur des dépenses prévues principalement pour de la formation.

Faits marquants

- Une décomposition de l'ensemble immobilier de la maison du Coudray a été opérée afin d'isoler le prix du terrain.
- Les dépenses de l'exercice 2015 rejetées par les financeurs ont été comptabilisées en compte 114 « dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R.314-52 du CASF » à l'exception du Conseil départemental du 77 dont le compte administratif de la maison du Ginkgo n'a pas encore été étudié.

Les perspectives d'avenir et les projets

- Ouverture de la Résidence accueil de Dieppe.
- Rapprochement avec l'Association Espoir Vallée du Loir.
- Passage d'une comptabilité analytique à une organisation des dossiers par établissement dès 2017.
- Volonté de l'Alve d'élaborer des plans pluriannuels d'investissement.

Informations sur les risques

La difficulté à obtenir une concordance entre la notification MDPH et les dossiers d'aide sociale des usagers perdure et fait courir un risque de non prise en charge financière par le Département.

La Direction de l'Association

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Aucune avance ni aucun crédit ne leur est alloué.

Mme GUÉRIN procède à la lecture du **rapport du commissaire aux comptes**. Elle certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et de patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Le Commissaire n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et les informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents présentés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels (en annexe du PV).

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du trésorier et le rapport du commissaire aux comptes, et après avoir pris connaissance du bilan de l'exercice clos le 31/12/2016 se totalisant à l'actif et au passif à 15 230 716 €, et du compte de résultat de la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 faisant ressortir un déficit de 317 849 €, ainsi que de l'annexe, approuve à l'unanimité par vote à main levée, le rapport du trésorier, les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée générale, à l'unanimité par vote à main levée, donne quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2016 aux membres du conseil d'administration

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité par vote à main levée, d'affecter le montant du déficit de 317 849 € après retraitement des provisions pour congés payés et des reprises de résultats n-2 comme suit aux postes de :

- Résultats sous contrôle des tiers financeurs pour : - 487 663 €
- Résultat de la gestion propre pour : + 169 813 €

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.612-5 du code de commerce, à l'unanimité par vote à main levée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

3. Approbation du budget prévisionnel 2017

Conformément aux statuts de l'Association le budget prévisionnel est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Le document est présenté sur le modèle du Cerfa de demande de subvention. Il rassemble les budgets des établissements et service adoptés par le Conseil d'administration d'octobre 2016 et les activités en gestion propre.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, à l'unanimité par vote à main levée, approuve le budget prévisionnel 2017.

4. Election des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'ALVE il est procédé à l'élection des remplaçants des membres du Conseil d'administration sortants.

Serge LEGALL et Etienne PRIMARD ne se représentent pas.

Les candidats au renouvellement de leur mandat sont les suivants :

Anne-Marie BORDERON, Claude METZINGER, Jean-Luc BRIERE, Laurent BURCKEL, Viviane DOUVILLE, Jacqueline LAILLET, Anne RAUZI.

Patrice NORMIER, par ailleurs adhérent de l'UNAFAM, présente sa candidature pour le première fois.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale,

Les adhérents ne souhaitant pas voter par scrutin secret, le vote s'effectue à main levée. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

5. Vie de l'association et questions diverses.

Le programme de la journée du 25^{ème} anniversaire de l'Alve, qui se tient ce jour dans le parc du château de Chamarande, est présenté par le directeur général.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les adhérents et met fin à l'Assemblée générale à 11 h 30.

Le Président
Patrice SIMON

La Secrétaire
Jacqueline LAILLET